

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2018  
N°85/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE TROIS DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS** : E. BARET, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

**PROCURATIONS** : G. CAILLAT à D. SANCHEZ, J. CHAÏB à F. DIETRICH, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nicole LEGROS est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DENOMINATION DU SQUARE « DESIRE RAILLE »**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, informe le Conseil municipal que dans le prolongement du projet des jeunes, partis à Verdun au mois d'août 2018, et dans le cadre de la commémoration du centenaire de la fin de la Première guerre mondiale, il propose de nommer la place sur laquelle est implanté le monument aux morts de Navarre, « Place / Square Désiré Raille », du nom d'un soldat chenillard enterré à Verdun.

Désiré raille a vécu à Champ sur Drac et travaillé aux papèteries Navarre.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au fait de nommer le lieu précité « Square Désiré Raille ».

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 7 décembre 2018

Le Maire,  
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

